



Communiqué de presse

Le 6 mai 2019

Des logopèdes trop qualifiés pour travailler dans l'enseignement maternel ?

Engager des logopèdes dans les centres psycho-médico-sociaux pour renforcer l'encadrement de l'enseignement maternel : c'est une promesse liée au pacte d'excellence ; elle a été votée ce jeudi 2 mai au parlement de la Communauté française.

Une bonne nouvelle, assurément, pour les enfants et leurs familles. Mais une déconvenue de taille pour des milliers de logopèdes titulaires d'un diplôme universitaire (master), qui ne pourront pas postuler à cette nouvelle fonction, exclusivement réservée aux seuls titulaires d'une formation courte professionnalisaante (bachelier professionnalisant de 3 ans).

Exclure les logopèdes détenteurs d'un master (et ayant donc bénéficié d'une formation de 5 ans en université) de l'accès aux centres PMS est une décision discriminante et difficilement compréhensible, qui tranche avec la volonté annoncée du Pacte d'excellence de renforcer le niveau de formation des professionnels en contact avec les plus jeunes.

Une seule profession mais deux formations. En Belgique, la profession de logopède est accessible à toute personne porteuse soit d'un diplôme de bachelier en logopédie professionnalisaante et organisé en trois ans (délivré par les hautes écoles) soit d'un diplôme de master en logopédie en cinq ans (délivré par les universités). Cette double formation a pour conséquence de nombreuses discriminations. La plus récente prive l'école maternelle de nombreux professionnels compétents et qualifiés.

Un titre – une formation. Les associations professionnelles UPLF et ASELF réaffirment l'urgence d'uniformiser le niveau de formation en logopédie en l'alignant sur les recommandations européennes : une masterisation universitaire en 5 années.

Elles revendentiquent l'accès à la fonction de logopède en centre PMS au barème de Master en Logopédie.

A propos de l'UPLF.

L'UPLF : Union Professionnelle des Logopèdes Francophones. L'union professionnelle défend les intérêts des logopèdes et la qualité de la profession. Elle organise également la formation continue, indispensable, afin de garder une qualité des soins proche des découvertes des neurosciences. L'UPLF fêtera cette année ses 35 ans. Elle accompagne les logopèdes depuis de nombreuses années et a obtenu de nombreuses avancées pour la profession devant les autorités. L'UPLF compte à ce jour 1300 affiliés.

Pour plus d'infos sur l'UPLF : www.uplf.be

Contact Presse

Françoise STEGEN
0475 86 03 09
francoise.stegen@uplf.be



WWW.UPLF.BE

[Rejoignez-nous sur Facebook](#)



uplfcontact@uplf.be

WWW.UPLF.BE